# LE GUIDE DU CANDIDAT À LA VAE
# (Validation des Acquis de l'Expérience)

**Repères juridiques :**

- Code de l'Education L335-5
- Code du travail Articles L6411-1 à L6423-3 et R6411-1 à R6422-12

**Concrètement, qu'est-ce que la VAE et que permet-elle ?**

La VAE permet de valider tout ou partie d'un diplôme en faisant valoir ses compétences.
La VAE est :

- Un droit inscrit au Code du travail et au Code de l'éducation
- Un acte officiel par lequel les compétences personnelles et professionnelles sont reconnues
- Une procédure d'évaluation, d'attestation des compétences et des connaissances du candidat, par un jury

La VAE concerne l'ensemble des certifications professionnelles (diplômes nationaux LMD et titres) inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique.

https://www.francecompetences.fr/

**ETAPE 1 : la demande de faisabilité**

Le candidat identifie le diplôme proposé par l'Université Lumière Lyon 2 et la fiche RNCP s'y référant.
La participation à la réunion d'information collective en Visio (présentation de la démarche, des tarifs et des financements possibles) est vivement conseillée.
Formulaire d'inscription : https://www.univ-lyon2.fr/formation/formation-continue/obtenir-un-diplome-par-la-vae.

A la suite de cette réunion, le candidat transmet un CV et une lettre motivant la demande de VAE et le projet professionnel à vae@univ-lyon2.fr. Ces éléments doivent permettre d'estimer si la VAE est faisable.

**ETAPE 2 : l'étude de recevabilité**

Si le projet est estimé faisable, le candidat reçoit le dossier de recevabilité à compléter, un devis, une fiche de financement.

Ce dossier doit être le reflet d'une analyse personnalisée et individualisé destinée à mettre en lien les compétences développées avec les attendus de la certification visée.

A réception du dossier complet par la cellule VAE, un entretien (tél ou visio), avec l'enseignant référent, est organisé rapidement pour évaluer si le champ de compétences est suffisant pour poursuivre la démarche de VAE.

Deux avis sont possibles : favorable ou défavorable.

Délai de notification d'avis : 2 mois à réception du dossier complet
Les demandes de recevabilité sont étudiées toute l'année exceptée en décembre et sur la période de mi-juin à mi-septembre.

**ETAPE 3 : la rédaction du livret de validation**

Le livret de validation qui sera présenté aux membres du jury VAE a pour objectif :

- d'analyser des situations vécues pour faire émerger les compétences attendues par le diplôme visé (savoir-faire, savoir-être et savoir)

- de prendre la mesure du niveau de maîtrise des pratiques professionnelles énoncées et des connaissances associées

Un accompagnement à la rédaction de ce livret peut être proposé par un membre de l'équipe pédagogique.

L'accompagnateur aide à formaliser les activités en connaissances, aptitudes et compétences acquises au regard de la certification visée. Il apporte une aide méthodologique et pédagogique, des conseils tout au long de la rédaction du dossier.

Durée de l'accompagnement proposé : 12 heures

Le livret finalisé est à transmettre à la cellule VAE, 1 mois avant la date du jury.

## ETAPE 4 : le jury

Le jury VAE est composé d'au moins 2 personnes : une personne qualifiée au titre de la certification visée et une personne compétente pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
L'accompagnateur ne peut pas faire partie du jury.

Au regard du dossier présenté, de la prestation orale et des échanges avec le jury, les membres du jury délibèrent et décident de la validation totale / partielle (avec prescriptions) /non validation.
Les jurys VAE sont organisés indépendamment les uns des autres entre le mois d'octobre et la fin juin.

Durée : 1h30

## Les tarifs

Le coût de la procédure VAE à l'université de Lyon2 est de 2 400 € et se compose de la manière suivante :

| | **Licence Pro, Licence, BUT, Master** |
|---|---|
| **Etude de recevabilité** | 200 € |
| **Accompagnement (facultatif)** | 1 200 € |
| **Jury** | 1 000 € |

En complément, chaque candidat doit s'acquitter des droits d'inscription à l'université, 178 € pour la licence ou de 255 € pour le master (tarifs et droits nationaux valables pour l'année universitaire 2026-2027)

## Le financement

La VAE peut être financée par le candidat et/ou les financeurs suivants :

- CPF (hormis les agents publics contractuels ou titulaires se rapprocher de son administration)
- Employeur (Plan de développement des compétences)
- OPCO de votre employeur
- Transitions pro

Ce choix de financement est à préciser dès l'étape de recevabilité dans la fiche « informations de financement » jointe avec le dossier de recevabilité.

# Foire aux questions

**Pour l'étude de faisabilité, puis-je vous envoyer le cv que j'ai utilisé pour ma dernière recherche d'emploi ?**
Le cv et la lettre de motivation doivent être adaptés spécifiquement à la demande de VAE. Le cv doit être détaillé afin de bien mettre en évidence l'adéquation des compétences avec le diplôme. La lettre de motivation doit expliquer la raison qui amène au projet de VAE, le choix du diplôme, le choix du dispositif, et le projet professionnel.

**Par qui puis-je être accompagné pour définir mon projet professionnel ?**
Avant de vous lancer dans la démarche de VAE, vous pouvez vous faire accompagner par le conseil en évolution professionnel pour définir votre projet. Il s'agit d'un service national gratuit : https://mon-cep.org/

**Quel destinataire dois-je indiquer dans ma lettre de motivation ?**
Indiquez « cellule vae Lyon 2 »

**Peut-on être conseillé si on a un doute sur le niveau de diplôme à viser en VAE ?**
Vous pouvez contacter la cellule VAE ( vae@univ-lyon2.fr) avec un cv et un mail expliquant votre doute.

**Y a-t-il un accompagnement sur la rédaction du livret de recevabilité ?**
Vous pouvez contacter la cellule VAE ( vae@univ-lyon2.fr )

**Quelle est la différence entre la VAP (Validation des acquis professionnels) et la VAE ?**
La VAP est un dispositif de reprise d'études : https://www.univ-lyon2.fr/formation/formation-continue/validation-des-acquis-personnels-et-professionnels-vapp
La VAE est un dispositif de validation d'une certification professionnelle en faisant valoir le champ de compétences.

**Y a-t-il un nombre de pages minimum/maximum pour le livret de validation ?**
La taille du livret de validation dépend du niveau de diplôme :

- Bac +3 (50 pages + annexes)
- Bac +5 (60 à 80 pages + annexes)

**Peut-on avoir accès à des livrets de validation d'anciens candidats ?**
Non, les livrets n'ont pas vocation à être diffusés.

**Si je finance personnellement ma VAE, puis-je payer en plusieurs fois ?**
Oui, il est possible d'échelonner les paiements dans la limite de 4 fois sur la totalité des frais.

**Peut-on faire une VAE d'une licence 2 ou d'un master 1 ?**
La VAE doit viser un diplôme dans sa totalité soit Licence/LP/BUT/Master.

**Je souhaite valider un master en VAE sans avoir valider préalablement de Bac +3. Est- ce possible ?**
Oui, c'est possible si vous avez développé le champ de compétences correspondant au master.
Il n'y a pas de niveau de diplôme minimum requis.

**Est-ce que tous vos diplômes sont éligibles à la VAE ?**
Tous nos diplômes inscrits au RNCP (diplômes nationaux) ou au répertoire spécifique sont éligibles à la VAE.

**Quelle est la durée à envisager pour valider un diplôme par la voie de la VAE ?**
A Lyon 2, la durée moyenne d'une VAE en 2025 est de 21 mois.

**Obtient-on le statut d'étudiant quand on fait une VAE ?**
Non, vous n'obtenez pas le statut d'étudiant quand vous réalisez une VAE.

**A partir de combien d'années d'expérience peut-on prétendre à la VAE ?**
Il n'y a pas de minimum de temps d'expérience à respecter pour réaliser une VAE. Par contre, il faut pouvoir démontrer que son champ de compétences et de responsabilités est du niveau de diplôme visé par la VAE.

**Peut-on faire une demande de VAE pour 2 diplômes à la fois ?**
Oui, si ces diplômes sont issus de mention différente.
Vous ne pouvez présenter qu'un seul dossier de VAE par mention de diplôme et par an et jusqu'à trois dossiers VAE pour des diplômes de mentions différentes sur une même année.

**Le jury VAE peut-il être organisé en distanciel ?**
Sauf cas de force majeure, le jury VAE est organisé en présentiel sur le campus Berges du Rhône ou Porte des Alpes.

**Je souhaite obtenir le titre de psychologue, est ce que je peux faire directement une VAE du master sans avoir validé la licence préalablement ?**
Le titre de psychologue est protégé et ne peut être obtenu sans avoir validé la licence de psychologie + le master mention psychologie + le stage de 500 heures.
A l'Université Lumière Lyon 2, en psychologie, il n'est pas possible de cumuler la validation la licence et du master par la VAE. La reprise d'études en format classique ou parcours aménagé devra être envisagée pour le master.
Contact pour les questions relevant de la reprise d'études en psychologie : alexandre.sombardier@univ-lyon2.fr

**Pour la validation du master psychologie, est-ce que la démarche de VAE prévoit le stage de 500h qui est obligatoire pour l'obtention du titre de psychologue ?**
Non, la VAE permet de valider uniquement le diplôme. Si besoin de valider le stage de 500 heures en complément, vous pouvez contacter alexandre.sombardier@univ-lyon2.fr